



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

Le 10 octobre 2014

Madame Lisa Raitt
Ministre des Transports
Place de Ville, Tour C, 29^e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Madame,

Vous trouverez ci-joint, une copie certifiée conforme de la résolution numéro 8253-10-2014, adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre dernier, relative à Sauvons postes Canada - non aux compressions.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'assurance de nos sentiments distingués.

La directrice générale

Denise Bélec
Denise Bélec

c.c. Monsieur Denis Lemelin, président Syndicat travailleurs et travailleuses des postes
Monsieur Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle
Monsieur Brad Woodside, président Fédération canadienne des municipalités



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

Extrait du procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 octobre 2014, à laquelle sont présents les conseillers Michel Miller, Michel Coursol, Cynthia Piché, Louise Drouin, Jacinthe Fex et André Charette, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Annick Brault.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 8253-10-2014

Sauvons Postes Canada - non aux compressions

ATTENDU

que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU

que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU

que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU

que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par la conseillère Jacinthe Fex, appuyé par le conseiller André Charette et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac demande à la ministre responsable de Postes Canada que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Il est de plus résolu de demander à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
donnée à Sainte-Anne-du-Lac
ce dixième jour d'octobre deux mil quatorze

Denise Bélec
Denise Bélec, directrice générale
secrétaire-trésorière